

# La concertation régionale au cœur de la protection des sources

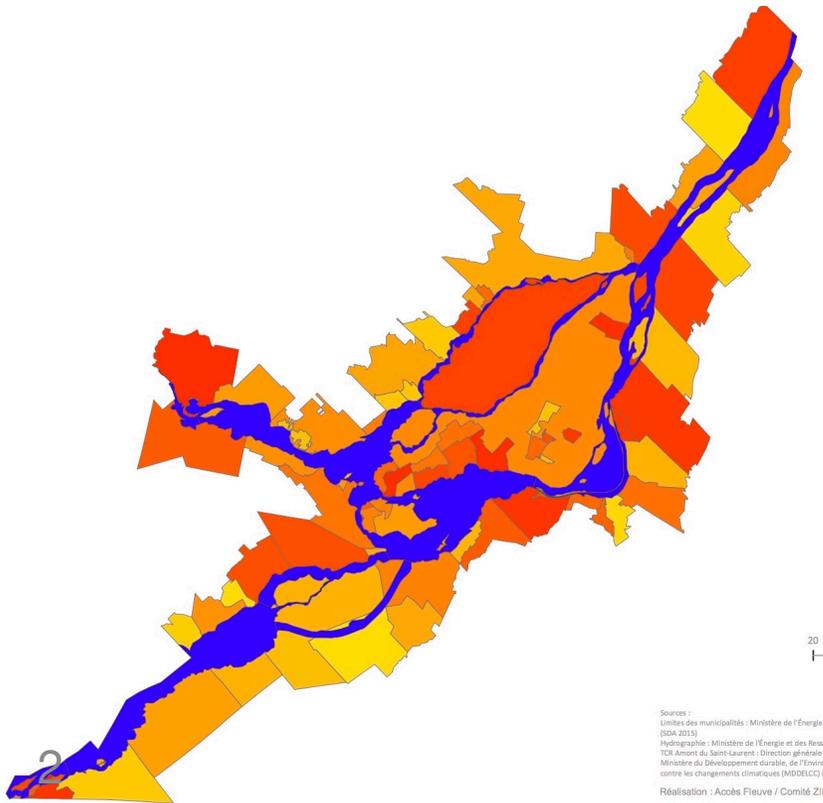
Nicolas Milot

Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau - 2016



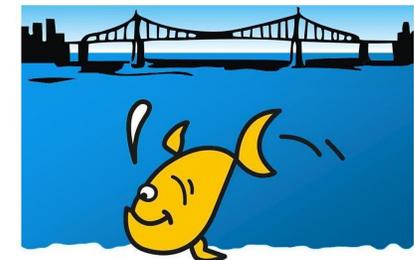
TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE

Haut-Saint-Laurent  
Grand Montréal



# Contexte

- Processus de concertation permanent pour la gestion intégrée du Saint-Laurent (PLAN D'ACTION ST-LAURENT 2011-2026)
- Coordonnée par les Comités ZIP de la région du Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal :



Comité **ZIP** Jacques-Cartier



# Contexte

- 63 municipalités, 12 MRC, CMM, 2 agglomérations, 3 communautés autochtones
- 10 organismes de gestion intégrée de l'eau (3 comités ZIP 7 et organismes de bassin versant)
- QUEL(S) RÔLE(S) POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE ?

MUNICIPALITÉS		SYSTÈME	NBRE HABITANTS	SOURCE
Lavaltrie	X0008670	Système de distribution d'eau potable, Lavaltrie, municipal	7080	fleuve
Beauharnois	X0009677	Système de distribution d'eau potable Beauharnois (sect. Beauharnois)	8743	fleuve
Sainte-Martine	X0009637	Système de distribution d'eau potable Ste-Martine	2250	mixte
Salaberry-de-Valleyfield	X0008094	Système de distribution d'eau potable Salaberry-Valleyfield (Valleyfield)	40791	fleuve
Calixa-Lavallée	X0008615	Système de distribution d'eau potable Calixa-Lavallée	515	rivière
Contrecoeur	X0010035	Système de distribution d'eau potable Contrecoeur	5600	fleuve
Saint-Amable	X0008598	Système de distribution d'eau potable St-Amable	7680	fleuve
Sainte-Julie	X0008586	Système de distribution d'eau potable Ste-Julie	27998	fleuve
Varenes	X0008601	Système de distribution d'eau potable Varenes	20600	fleuve
Verchères	X0008623	Système de distribution d'eau potable Verchères	5075	fleuve
Sainte-Barbe	X2135884	Système de distribution d'eau potable Ste-Barbe	800	fleuve
Candiac	X0008159	Système de distribution d'eau potable Candiac	18466	fleuve
Châteauguay	X0010090	Système de distribution d'eau potable Châteauguay	41700	mixte
Delson	X0009092	Système de distribution d'eau potable Delson	7233	fleuve
La Prairie	X0009096	Système de distribution d'eau potable La Prairie	18150	fleuve
Mercier	X0009624	Système de distribution d'eau potable Mercier	9300	mixte
Saint-Constant	X0009093	Système de distribution d'eau potable St-Constant	23000	fleuve
Sainte-Catherine	X0009100	Système de distribution d'eau potable Ste-Catherine	16128	fleuve
Saint-Mathieu	X2084736	Système de distribution d'eau potable St-Mathieu	925	fleuve
Saint-Philippe	X0009107	Système de distribution d'eau potable St-Philippe	3500	fleuve
Coteau-du-Lac	X0010399	Système de distribution d'eau potable Coteau-du-lac (village)	5686	fleuve
Les Coteaux	X0010776	Système de distribution d'eau potable Les Coteaux	3700	fleuve
L'Île-Perrot	X0009380	Système de distribution d'eau potable L'Île-Perrot	9857	fleuve
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	X0010476	Système de distribution d'eau potable Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	9570	fleuve
Pincourt	X0009394	Système de distribution d'eau potable Pincourt	9966	fleuve
Saint-Zotique	X0008176	Système de distribution d'eau potable St-Zotique	7000	fleuve
Terrasse-Vaudreuil	X0009338	Système de distribution d'eau potable Terrasse-Vaudreuil (Sect. Nord N.D)	2400	fleuve
Vaudreuil-Dorion	X0010756	Système de distribution d'eau potable Vaudreuil-Dorion (Dorion)	5522	eau souterraine
Vaudreuil-Dorion	X0010755	Système de distribution d'eau potable Vaudreuil-Dorion (Station Purif.)	28027	lac
Vaudreuil-sur-le-Lac	X0009405	Système de distribution d'eau potable Vaudreuil-sur-le-Lac	1009	lac
Boucherville	X2109411	Système de distribution d'eau potable Boucherville	39704	fleuve
Brossard	X2109413	Système de distribution d'eau potable Brossard	73041	fleuve
Longueuil	X2109440	Système de distribution d'eau potable Longueuil (Le Royer)	22700	fleuve
Longueuil	X2015853	Système de distribution d'eau potable Longueuil (local)	34800	fleuve
Longueuil	X0008119	Système de distribution d'eau potable Longueuil (Saint-Hubert)	173450	fleuve
Saint-Bruno-de-Montarville	X2104352	Système de distribution d'eau potable St-Bruno-de-Montarville	24646	fleuve
Saint-Lambert	X0008135	Système de distribution d'eau potable St-Lambert	21598	fleuve

Baie-D'Urfé	X0008953	Système de distribution d'eau potable Baie-d'Urfé (par Pointe-Claire)	3965	fleuve
Beaconsfield	X0008948	Système de distribution d'eau potable Beaconsfield (par Pointe-Claire)	19847	fleuve
Côte-Saint-Luc	X2084741	Système de distribution d'eau potable d'eau potable Côte-Saint-Luc	32321	fleuve
Dollard-Des Ormeaux	X0008973	Système de distribution d'eau potable Dollard-des-Ormeaux (par Pierrefonds)	46624	fleuve, rivière
Dollard-Des Ormeaux	X2146082	Système de distribution d'eau potable Dollard-des-Ormeaux (par Pointe-Claire)	3490	fleuve
Dorval	X0008923	Système de distribution d'eau potable Dorval	18615	fleuve
Hampstead	X0008962	Système de distribution d'eau potable Hampstead (par Montréal)	7231	fleuve
Kirkland	X0008946	Système de distribution d'eau potable Kirkland (par Pointe-Claire)	21735	fleuve
L'Île-Dorval	X0008902	Système de distribution d'eau potable Île-Dorval	152	fleuve
Montréal	X0008089	Système de distribution d'eau potable Lachine	60809	fleuve
Montréal	X0008084	Système de distribution d'eau potable Montréal	1511028	fleuve
Montréal-Est	X2084744	Système de distribution d'eau potable Montréal-Est	3796	fleuve
Montréal-Ouest	X0008899	Système de distribution d'eau potable Montréal-Ouest (par Montréal)	5321	fleuve
Mont-Royal	X0008092	Système de distribution d'eau potable Mont-Royal (par Montréal)	19400	fleuve
Pierrefonds	X0009131	Système de distribution d'eau potable Pierrefonds	70803	rivière
Pointe-Claire	X0008942	Système de distribution d'eau potable Pointe-claire	30581	fleuve
Sainte-Anne-de-Bellevue	X0008126	Système de distribution d'eau potable Sainte-Anne-de-Bellevue	5012	rivière
Senneville	X0008959	Système de distribution d'eau potable Senneville	701	rivière
Westmount	X2084745	Système de distribution d'eau potable Westmount	20003	fleuve
Laval	X0008882	Système de distribution d'eau potable Laval	412315	rivière
Saint-Eustache	X0008124	Système de distribution d'eau potable - St-Eustache (Ville)	40000	rivière
Blainville	X0008894	Système de distribution d'eau potable - Blainville	52000	rivière
Boisbriand	X0008483	Système de distribution d'eau potable - Boisbriand	23000	rivière
Bois-des-Filion	X0008866	Système de distribution d'eau potable - Bois-des-Filion	9670	rivière
Bois-des-Filion	X2012882	Système de distribution d'eau potable - Bois-des-Filion (Parc Industriel)	900	rivière
Lorraine	X0008856	Système de distribution d'eau potable - Lorraine	9500	rivière
Rosemère	X0008484	Système de distribution d'eau potable - Rosemère	14075	rivière
Rosemère	X2020904	Système de distribution d'eau potable - Rosemère (Lauréanne)	286	rivière
Sainte-Thérèse	X0008103	Système de distribution d'eau potable - Ste-Thérèse (Ville)	28249	rivière
Mascouche	X0008612	système de distribution d'eau potable, Mascouche, par Terrebonne	28000	rivière
Terrebonne	X0008154	Système de distribution d'eau potable, Terrebonne, Carrefour des Fleurs, par Repentigny	6000	rivière
Terrebonne	X0010510	Système de distribution d'eau potable, Terrebonne, réseau municipal	82768	rivière

# Perspective

1. Gouvernance « polycentrique »
2. Responsabilité et légitimité

# Gouvernance polycentrique

- Gouvernance :
  - Notamment, [...] un contexte où les ressources, pouvoirs et informations sont distribués dans la société et qu'aucun acteur ne peut remplir seul le rôle de gestionnaire (MILOT, 2009).
- « Polycentricité » (V. OSTROM, 1999; MCGINNIS, 1999) :
  - Reconnaissance de l'action publique (collective) en tant que système polycentrique, plutôt que découlant d'une hiérarchie monocentrique
  - Les différentes tâches associées à l'action collective – production des connaissances, définition des problèmes et des solutions, délibération, décision, mise en œuvre et suivi – sont prises en charge par divers pôles d'action.
  - Ces pôles d'action sont animés par différentes logiques.

# Responsabilité et légitimité

- Responsabilité : Remplir un engagement ET en rendre compte (lat. : *respondere* : se porter garant de)
- Sources de la responsabilité :
  - Moi : je me porte responsable de...
  - Les autres : on me porte garant de...
  - La loi : selon la loi, je suis responsable de...

# Responsabilité et légitimité (suite)

- Les dimensions de la légitimité (selon BEAULIEU, 2008) :
  - **Identitaire** :
    - Qui sommes nous ? Quelle est notre finalité ?
  - **Technique** :
    - Compétences, expertise
  - **Morale** :
    - Valeurs prônées par l'organisation
  - **Légale** :
    - Quel est notre statut juridique ? Quels rôles et responsabilités fixés par l'État ?
  - **Perceptuelle** :
    - Comment sommes-nous perçus ?
  - **Institutionnelle** :
    - D'où tirons-nous notre autorité, autonomie, capacité d'agir ?

# Le RPEP

- Que dit le règlement ?
  - Le responsable d'un prélèvement d'eau de surface de catégorie 1 transmet au ministre, à tous les 5 ans, un rapport [analyse de vulnérabilité] signé par un professionnel contenant les renseignements suivants et leurs mises à jour, le cas échéant.
  - Aires de protection (pour prélèvement de catégorie 1) :
    - Immédiate (500 m - 1 km en amont / 5-100 m en aval)
    - Intermédiaire (10-15 km en amont / 100 m en aval)
    - Éloignée (le bassin versant)

# Le RPEP (suite)

## Analyse de vulnérabilité :

- 1° la localisation du site de prélèvement et une description de son aménagement;
- 2° le plan de localisation des aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée;
- 3° les niveaux de vulnérabilité des eaux évalués conformément à l'article 69 pour chacun des indicateurs prévus à l'annexe IV;
- 4° au regard des aires de protection immédiate et intermédiaire, les activités anthropiques, les affectations du territoire et les événements potentiels qui sont susceptibles d'affecter la qualité et la quantité des eaux [...];
- 5° au regard de la portion de l'aire de protection éloignée [...], les activités anthropiques, les affectations du territoire et les événements potentiels qui sont susceptibles d'affecter, de manière significative, la qualité et la quantité [...];
- 6° une évaluation des menaces que représentent les activités anthropiques et les événements potentiels répertoriés en vertu des paragraphes 4 et 5;
- 7° une identification des causes pouvant expliquer, pour chacun des indicateurs prévus à l'annexe IV, les niveaux de vulnérabilité des eaux de surface évalués moyen ou élevé.

# Le RPEP (suite)

- Qu'implique le règlement ?
- Sur le plan de la responsabilité :
  - Une responsabilité envers la réalisation du processus : « le responsable transmet au ministre [une analyse de vulnérabilité] »
  - Une responsabilité envers le contenu : « signé par un professionnel » (au sens de l'article 1 du Code des professions, C-26 (Annexe 4))

# Le RPEP (suite)

- Selon le Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité :
  - Le Ministère considère que le rôle du professionnel signataire du rapport d'analyse de la vulnérabilité est principalement de coordonner et de vérifier le contenu du rapport. Il doit notamment s'assurer que l'analyse de la vulnérabilité de la source a été effectuée selon les **exigences du RPEP** et selon la démarche présentée dans le présent guide. Il doit aussi s'assurer de la **validité des renseignements** présentes dans le rapport. Au besoin, le professionnel signataire du rapport peut collaborer avec d'autres professionnels compétents dans le domaine, de même qu'avec divers experts et intervenants spécialisés, qui ne sont pas nécessairement membres d'un ordre professionnel.
  - Le professionnel mandaté par une municipalité responsable d'un prélèvement visé **peut être un employé de la municipalité ou un intervenant externe**, selon l'expertise disponible. Un signataire externe **peut notamment être associé à un organisme de bassin versant, à une table de concertation régionale, à une université ou à une firme-conseil.**

# Le RPEP (suite)

- Qu'implique le règlement ?
  - De l'acquisition de connaissances ;
  - De l'analyse/interprétation de la vulnérabilité ;
  - Une vision « gestion intégrée de l'eau » :
    - Vision par bassin versant ;
    - Lien avec l'affectation – l'aménagement – du territoire ;
    - La prise en compte de la dynamique hydro-climatique locale et régionale.
  - De la collaboration potentiellement répétitive entre plusieurs acteurs ;
  - La possible nécessité de construire une vision collective de la protection des sources qui va au-delà des attentes du règlement ;
  - ...

# La mise en œuvre du RPEP

- Différentes capacités chez les municipalités :
  - Expertises et connaissances en place ;
  - Nécessité d'aller « au dehors » de la municipalité.
- Néanmoins, responsable de la réalisation du processus d'analyse de la vulnérabilité (garant de...)
- La responsabilité quant au contenu :
  - Peut-être prise en charge par la municipalité (analyse signée par un employé de la municipalité, membre d'un ordre) ;
  - Peut-être reléguée par contrat à un tiers, membre d'un ordre.

# Quel(s) rôles pour les organisations de gestion intégrée de l'eau ?

Légitimité de prise en charge	Notes
Identitaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Financement gouvernemental, finalité → GIRE/GISL/GIEBV</li></ul>
Technique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Expertises et compétences développées dans l'élaboration des PDE – PARE – PGIR (à venir)</li><li>• Variées d'un organisme à l'autre</li></ul>
Morale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valeurs influencées par la dynamique de concertation (CA et/ou table)</li></ul>
Légale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présence ou non d'un signataire potentiel au sein de l'organisation</li><li>• Légalement, rôle non défini dans le cadre du RPEP</li></ul>
Perceptuelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les municipalités et pour les partenaires à intégrer à l'effort</li><li>• Variée d'un organisme à l'autre</li></ul>
Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Capacité et autonomie d'action reconnue par l'État</li><li>• Financement institutionnel à considérer</li></ul>

# Conclusion

- Une variété de configuration polycentrique ;
- Coordination, analyse de vulnérabilité ;
- Tenir compte des diverses responsabilités :
  - Une opportunité pour un approche en termes de « responsabilité partagée ».
- Pour les organisations de gestion intégrée de l'eau (Comités ZIP et OBV) :
  - La protection des sources peut s'inscrire dans l'effort de recension des connaissances sur la GIRE, mais dépasse-t-elle les attentes usuelles ?
  - Cohérence entre les rapports ;
  - Transfert des acquis d'un processus à l'autre ;
  - ...

TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE



Haut-Saint-Laurent  
Grand Montréal

Merci

[n.milot@hslgm.org](mailto:n.milot@hslgm.org)

Avec la participation  
financière de

**Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques**

Québec 

